

PRESENTATION
Conseil Municipal du 9 juin 2023

Ce vendredi 9 juin 2023 se réunit le conseil municipal de la commune nouvelle de Gouville s/mer, en le lieu de la salle du conseil municipal de Gouville s/mer.

Présents: Gisèle ALEXANDRE, Roselyne BENOIST, Christophe BOURGEOT, Gaëtan COENEN, Aurélie COLIN, Daniel CORBET, Pascale DUBOSCQ, Simone DUBOSCQ, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Jacky GAILLET, Stéphanie GODEFROY, Béatrice GOSSELIN, Yves GOSSELIN, Delphine HARENG, Valérie LAISNEY, Jean LAMY, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Sandrine LEJEUNE, Manuel RIVET

Excusés : Thierry BASTARD, Jérôme BOUTELOUP, Annabelle CASROUGE, David LAURENT, Stéphanie POTET

Pouvoirs : Cécile DUREL ayant donné pouvoir à Daniel CORBET

I - Désignation d'un secrétaire de séance

Jean-Jacques ELOI est désigné secrétaire de séance.

II – Approbation des procès-verbaux de la réunion du 11 mai 2023

Le procès-verbal de la réunion du 11 mai 2023 est approuvé à l'unanimité.

III- Désignation des délégués titulaires et suppléants pour les élections sénatoriales

Les documents relatifs à cette élection ont été adressés par mail à l'ensemble des conseillers municipaux.

Il appartient à la commune de Gouville s/mer d'élire 14 titulaires et 5 suppléants. Après consultation de tous les conseillers, une liste respectant la parité par alternance est proposée.

Il appartient tout d'abord au conseil municipal de constituer le bureau de vote qui se compose du Maire, qui le présidera, des deux membres les plus âgés présents et des deux membres les plus jeunes présents, ainsi que du secrétaire de séance.

Les conseillers suivants ont été respectivement élus délégués titulaires et suppléants, à 21 voix pour et 1 vote blanc :

TITULAIRES

- François LEGRAS
- Simone DUBOSCQ
- Jacky GAILLET
- Pascale DUBOSCQ
- Daniel CORBET
- Sandra ENEE
- Christophe BOURGEOT
- Delphine HARENG
- Jean-Pierre LEGOUBEY

- Gisèle ALEXANDRE
- Jean-Jacques ELOI
- Annabelle CASROUGE
- Yves GOSSELIN
- Stéphanie GODEFROY

SUPPLEANTS

- Gaëtan COENEN
- Marie-Françoise CORBET
- Manuel RIVET
- Christelle BOURGEOT
- Thierry DUBOSCQ

IV – Divers

- Tarifs pour l'épicerie de dépannage au camping : le conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs de vente suivants pour la saison 2023 :

Épicerie	Tarif
Papier toilette 2 plis U	4€
Dentifrice signal 75 mL	2€
Gel douche Petit Marseillais mandarine	3€
Essuis tout Okay x2 rouleaux	5€
Lessive Skip 1.40L 51 lavages	15€
Café Carte Noire 250gr	5€
Choco Prince Lu	2€
Raviolis Panzani (pur bœuf)	4€
Crakers Monaco 100gr	2€
Gâteau apéritifs Tuc (salé)	2€
Orangina 1,5L	3€
Coca cola 1,25 L	3€
Pack de bière 1664 (12x25 cl)	6€
Ricard 50 cl	15€
Sauvignon Blanc Mazet 75 cl	5€
Vin Rouge 75 cl	5€
Poivre Ducros 36g	3€
Gros sel La Baleine 1Kg	1€
Huile ISIO 4 1L	5€
Sel fin 750 g	1€
Farine Francine 1Kg	2€
Chocolat en poudre Poulain 250 g	2€
Sucre en poudre St Louis 1 Kg	2€
Coquillettes Panzani 500g	1€
Boulangerie (sur réservation)	Tarif
Baguette	1€
Pain	1,40€
Tradition	1,20€
Tradition graines	1,30€

Petit Arthur tranché	1,55€
Croissant	1€
Pain au chocolat	1,10€
Chausson aux pommes	1,55€
Pain aux raisins	1,55€
Pepito	1,60€
Glaces	3€

- Dans le cadre des travaux en cours de l'ancien presbytère de Gouville, prévu pour accueillir la MAM provisoire à compter du 1^{er} septembre prochain, le conseil municipal décide de fixer le montant du loyer. Le logement adjacent et avec le même volume étant aujourd'hui proposé à la location au loyer de 575 €/mois. Aussi, le conseil municipal décide de fixer le même prix à hauteur de 575 € et de prévoir, comme pour toute nouvelle activité, une remise de 30 % pour les 3 premières années, remise qui continuera ensuite sur le loyer de Montsurvent quand la nouvelle MAM sera prête et que le montant de loyer sera fixé, soit à l'issue des travaux. Soit un loyer pour les locaux du presbytère et la MAM provisoire, de 402.50 €. Pascale Duboscq demande qu'un conseiller municipal puisse représenter la commune au sein de l'association des assistantes maternelles. Delphine Hareng précise que justement ils ont été, elle et Christophe Bourgeot, sollicités par l'association en ce sens. Roselyne Benoist se demande si cela pourrait poser problème de commencer l'activité à Gouville commune historique pour partir ensuite à Montsurvent commune historique. Delphine Hareng précise qu'elle ne peut pas répondre à la place des assistantes maternelles, mais que néanmoins cette MAM provisoire fait suite à leur propre demande.
- Dans le cadre de la reprise de ce local, mis à disposition auparavant au diocèse, compte tenu des régularisations de frais de consommation d'eau, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à rembourser le diocèse des frais postérieurs à leur résiliation, soit la somme de 79.88 € TTC
- Suite à la réunion de commission travaux, réunie le 6 juin et qui a validé le projet de programme de travaux de voirie estimé par le conseil départemental à la somme de 98 515 € HT, soit 130 000 € TTC, et après avoir entendu l'exposé d'Yves Gosselin, le conseil municipal décide à l'unanimité de lancer la consultation d'entreprises. Ces travaux comprennent le parking rue Barré/rue du Hameau Noel, le parking à Montsurvent, le chemin du Mielleret côté ouest, la rue au Clerc à Servigny et l'impasse du Village Foucher à Boisroger
- Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue du Sud, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention de délégation de MO avec le SDeau50, compte tenu de leurs travaux à réaliser sur les réseaux d'eau potable de cette même rue.
- Virements de crédits : suite à l'effacement de dettes accordé par le conseil pour Mme Choubrac (frais de cantine) et à un complément de taxe d'habitation imputé à tort par les services de la trésorerie sur la commune, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter le virement de crédits suivants :

✓ Du Cpte D.615221- « entretiens et réparations des bâtiments » - 1000 €

✓ Au Cpte D..673 « titres annulés (sur exercices antérieurs) » + 1000 €

- Vente d'herbe : nous avons lancé une consultation comme chaque année pour les 4 lots proposés à la vente d'herbe. Nous avons reçu une offre par lot. Il est décidé à l'unanimité de les retenir :
 - Lot 1 « la Jeannerie », offre de 101 € par Mr Guillaume Lebreton
 - Lot 2 « le Marais », offre de 250 € par Mr Edouard Bourdeles
 - Lot 3 « Servigny », offre de 500 € par Mr Franck Danlos, mais il demande un rabais à 460 € compte tenu de l'impôt sécheresse que la commune aurait dû lui rembourser. Il est proposé de retenir son offre de 500 € et de lui verser en parallèle l'indemnité selon son éligibilité au dégrèvement
 - Lot 4 « parking de l'église de Linverville », offre de 131 € par Mr Guillaume Lebreton

- Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité d'acquérir un petit tracteur MAC CORMIC 423 au prix de 3 500 € TTC

- Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité d'acquérir la parcelle rue sous la Ville, cadastrée BD 128 et d'une surface de 2 070 m² au prix de 0.50 €/m² soit la somme de 1 035 €, frais d'acte à la charge de la commune

- Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de mettre en place un marché artisanal nocturne tous les jeudis soirs à compter du 6 juillet et jusqu'à fin août place de l'église

- Reprise de la gestion du gîte de Boisroger au 01/07/2023 : après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de résilier l'actuel bail emphytéotique qui nous liait avec la CMB et de reprendre la pleine gestion du gîte de Boisroger à compter du 1^{er} juillet prochain ; les reprises de contrats de fournitures d'énergie seront alors réalisées. Une visite préalable est prévue le 19/06. Une première location de 15 jours en juillet est prévue, puis une réflexion aura lieu pour déterminer la mise en œuvre de la gestion. Les tarifs sont maintenus pour cette année 2023, selon ceux votés par CMB et ils seront étudiés par la commission municipale en même temps que la révision des autres tarifs pour l'année 2024.

- Après avoir entendu l'exposé de Valérie Laisney et à l'unanimité, le conseil municipal décide de proposer un tarif cantine préférentiel pour les enfants relevant de « PAI » dès lors que les parents apportent la totalité du repas ; le tarif sera alors de 0.60 € pour participer aux diverses charges de fonctionnement et de personnel d'encadrement.

Monsieur le Maire donne diverses informations sur les travaux d'entretien en cours et certains actes de vandalisme que l'ensemble des conseillers municipaux déplore.